

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes pour 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver au titre de 2018 l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants :

- pour le Museon Arlaten :
 - Fédération des Ecomusées et des Musées de Société 140 €,
 - Groupement d'intérêt scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO 250 €,
 - Pôle Industries culturelles et patrimoines 360 €,
 - ICOM - Conseil International des Musées 681 €,
- pour la Bibliothèque départementale :
 - Réseau Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques CAREL 50 €,
 - Réseau CUTO (Club des Utilisateurs d'Orphée 200 €,
 - Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM) 60 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention fixant les modalités du partenariat avec le Réseau Cap sur le Rhône, annexée au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée